

PRÊT DE MATERIEL MUSEOGRAPHIQUE
EXPOSITION « ARCHERS DE LA PREHISTOIRE »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération DEL2026-04-02 du Conseil municipal en date du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le prêt consenti par le Musée des Tumulus de Bougon aux fins de présentation d'objets et d'œuvres lors de l'exposition « Archers de la préhistoire » qui se tiendra du 6 juin 2026 au 11 novembre 2026 au Musée de l'Archerie et du Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec le Musée des Tumulus de Bougon pour le prêt de 21 objets ou œuvres, du 26 mai 2026 au 15 décembre 2026 destinés à être présentés lors de l'exposition « Archers de la préhistoire » qui se tiendra au Musée de l'Archerie et du Valois. Le prêt comprend l'autorisation de reproduction des œuvres.

Article 2 :

Le transport et l'assurance sont à la charge de la Commune, qui s'engage à assurer tous risques, de « clou à clou », les objets prêtés pour un valeur d'assurance globale de 11.370 €.

Article 3 :

Le coût de location de matériel scénographique et de médiation s'élève à 1.750 € (soit 250 €/mois x 7 mois).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 mai 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

- 6 MAI 2026